

**Exposition d'artistes émergents du Nouveau-Brunswick présentée par la Ville de  
Fredericton lors du Festival d'été des arts visuels de 2009**

**LIGNES DIRECTRICES À L'ATTENTION DES ARTISTES  
(Le formulaire d'inscription commence à la page 3)**

**Date limite d'inscription :** Le 8 avril 2009

**Dates de l'exposition :** Du 27 juin au 14 août 2009

**Admissibilité :**

Les artistes émergents du Nouveau-Brunswick sont invités à soumettre leurs œuvres pour qu'elles soient exposées à Fredericton dans le cadre du Festival d'été des arts visuels de 2009.

Les artistes émergents sont définis comme des artistes visuels en début de carrière, qui ont une collection d'œuvres et dont les œuvres n'ont jamais fait partie d'une exposition majeure. Les artistes émergents ont une formation de base dans leur domaine artistique et ont au moins trois années de pratique artistique.

Les œuvres admissibles à la soumission sont les suivantes : œuvre originale sur toile, œuvre sur papier, photographie, art textile, techniques mixtes et sculpture. Les œuvres en 2D et en 3D ne doivent en aucun temps dépasser 42 po (106,7 cm) et la surface au sol des sculptures ne doit pas excéder 2 pi x 3 pi x 6 pi (60,96 x 91,44 x 182,88 cm).

Les artistes émergents doivent résider actuellement dans la province du Nouveau-Brunswick et doivent être des citoyens canadiens ou des résidents permanents ayant vécu au Nouveau-Brunswick pendant douze mois consécutifs avant la date limite d'inscription.

Les étudiants à temps plein ne sont pas admissibles.

**Prix** – Des prix en espèces d'un montant total de 5 000 \$ seront répartis comme suit :

2 000 \$            Meilleure œuvre

1 500 \$            Premier prix

1 000 \$            Deuxième prix

500 \$              Troisième prix

Prix du choix du public – aucun prix en argent

**Jury de l'exposition :**

La Division du patrimoine et de la culture de la Ville de Fredericton supervisera le processus de sélection, faisant juger les œuvres par un jury de membres distingués de la communauté des arts visuels.

**Droit d'exposition :**

Les droits d'exposition seront payés aux artistes dont les œuvres sont choisies pour l'exposition, conformément au barème des tarifs minimums du Front des artistes canadiens (CARFAC).

**Réception d'ouverture :**

Une réception d'ouverture sera organisée. Chaque artiste exposant peut amener des invités.

**Lignes directrices relatives aux inscriptions :**

Aucune inscription par courriel ne sera acceptée.

**Nombre de soumissions :**

Les artistes doivent soumettre cinq ou six œuvres à exposer.

**Instructions relatives à la présentation des images numériques :**

- Les images doivent être fournies sur CD. Trois exemplaires du CD sont exigés, chaque CD devant porter clairement le nom de l'artiste.
- Les images doivent être sauvegardées directement sur le CD dans un format compatible pour ordinateur personnel, JPEG, avec une résolution de 72 ppp, des dimensions maximales de 1024 (l) x 768 (h) pixels et une taille maximale de 500 Ko (0,5 Mo).

**NOTA :** Une partie importante du processus d'évaluation effectuée par le jury consiste à observer les images des œuvres d'art. Par conséquent, il est fortement recommandé aux artistes de soumettre des images de qualité dans lesquelles l'œuvre est convenablement éclairée. Suivez ce lien pour obtenir des conseils sur l'éclairage (en anglais uniquement) :

[www.photoflexlightingschool.com/](http://www.photoflexlightingschool.com/)

**Exigences physiques :**

Les œuvres d'art ne doivent en aucun temps dépasser 107 cm/42 po. La surface au sol des sculptures ne doit pas excéder 2 pi x 3 pi x 6 pi (60,96 x 91,44 x 182.88 cm). Les œuvres doivent être prêtes à installer et être étiquetées de façon adéquate.

**Livraison et récupération :**

Les œuvres d'art acceptées pour l'exposition doivent être livrées à l'Ancienne Résidence du Gouverneur au 51, chemin Woodstock (Fredericton) au plus tard à 16 h 30 le mercredi 24 juin 2009 et être récupérées au plus tard à 16 h 30 le samedi 15 août 2009. Aucune œuvre acceptée pour faire partie de l'exposition ne pourra être récupérée avant la fin de l'exposition.

**Votre inscription doit inclure les éléments suivants :**

- **Formulaire d'inscription complété**
- **Images d'œuvres d'art : fournissez trois exemplaires de CD contenant jusqu'à six images de vos œuvres.**
- **CV (une page) et énoncé de l'artiste (une page)**
- **Enveloppe-réponse pour le renvoi des CD**

**Assurance :**

Les œuvres d'art exposées dans l'Ancienne Résidence du Gouverneur sont couvertes par une assurance tous risques du gouvernement lorsqu'elles se trouvent sur le site, conformément aux modalités établies par la province du Nouveau-Brunswick (c.-à-d. que les œuvres d'art seront sujettes à l'usure normale, à la manipulation habituelle pour accrocher et démonter les œuvres d'art, et à l'exposition aux membres du public pendant les heures normales). Les œuvres d'art ne sont pas couvertes par la province du Nouveau-Brunswick ou par la Ville de Fredericton lorsqu'elles sont transportées vers le site d'exposition ou lorsqu'elles repartent du site.

**Pour obtenir davantage de renseignements :** Veuillez envoyer vos questions par courriel à [culture@fredericton.ca](mailto:culture@fredericton.ca).

**Dates importantes :**

8 avril 2009 – Date limite d'inscription

24 juin 2009 – Date limite pour livrer les œuvres d'art acceptées pour l'exposition (les œuvres reçues EN RETARD ne seront pas acceptées)  
27 juin 2009 – Réception d'ouverture à l'Ancienne Résidence du Gouverneur  
Du 27 juin au 14 août 2009 – Exposition  
15 août 2009 – Récupération des œuvres d'art

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION :**

**Ville de Fredericton**

**Exposition d'artistes émergents du Nouveau-Brunswick de 2009**

**Date limite d'inscription : Le 8 avril 2009**

**Les inscriptions doivent être envoyées à cette date ou avant cette date, le cachet de la poste faisant foi.**

**Veillez passer en revue les lignes directrices à l'attention des artistes avant de remplir le formulaire d'inscription.**

NOM DE L'ARTISTE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE (domicile) \_\_\_\_\_ (travail) \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

SITE WEB (facultatif) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Image n° 1 :** Titre de l'œuvre \_\_\_\_\_

Date de l'œuvre \_\_\_\_\_

Support \_\_\_\_\_

Dimensions : Hauteur \_\_\_\_\_(cm) Largeur \_\_\_\_\_(cm) Longueur \_\_\_\_\_(cm)

Information supplémentaire : \_\_\_\_\_

**Image n° 2 :** Titre de l'œuvre \_\_\_\_\_

Date de l'œuvre \_\_\_\_\_

Support \_\_\_\_\_

Dimensions : Hauteur \_\_\_\_\_(cm) Largeur \_\_\_\_\_(cm) Longueur \_\_\_\_\_(cm)

Information supplémentaire : \_\_\_\_\_

**Image n° 3 :** Titre de l'œuvre \_\_\_\_\_

Date de l'œuvre \_\_\_\_\_

Support \_\_\_\_\_

Dimensions : Hauteur \_\_\_\_\_(cm) Largeur \_\_\_\_\_(cm) Longueur \_\_\_\_\_(cm)

Information supplémentaire : \_\_\_\_\_

**Image n° 4 :** Titre de l'œuvre \_\_\_\_\_

Date de l'œuvre \_\_\_\_\_

Support \_\_\_\_\_

Dimensions : Hauteur \_\_\_\_\_(cm) Largeur \_\_\_\_\_(cm) Longueur \_\_\_\_\_(cm)

Information supplémentaire : \_\_\_\_\_

**Image n° 5 :** Titre de l'œuvre \_\_\_\_\_

Date de l'œuvre \_\_\_\_\_

Support \_\_\_\_\_

Dimensions : Hauteur \_\_\_\_\_(cm) Largeur \_\_\_\_\_(cm) Longueur \_\_\_\_\_(cm)

Information supplémentaire : \_\_\_\_\_

**Image n° 6 :** Titre de l'œuvre \_\_\_\_\_

Date de l'œuvre \_\_\_\_\_

Support \_\_\_\_\_

Dimensions : Hauteur \_\_\_\_\_(cm) Largeur \_\_\_\_\_(cm) Longueur \_\_\_\_\_(cm)

Information supplémentaire : \_\_\_\_\_

**Liste de contrôle d'inscription :**

- \_\_\_ Formulaire d'inscription rempli
- \_\_\_ Images d'œuvres d'art : trois exemplaires de CD contenant jusqu'à six images de vos œuvres.
- \_\_\_ CV (une page)
- \_\_\_ Énoncé de l'artiste (une page)
- \_\_\_ Enveloppe-réponse pour le renvoi des CD

**Je soussigné, \_\_\_\_\_ (nom de l'artiste), atteste être un citoyen canadien ou un résident permanent ayant vécu au Nouveau-Brunswick pendant douze mois consécutifs avant la date limite d'inscription et atteste que l'information fournie dans ce formulaire d'inscription est exacte.**

---

**Signature de l'artiste**

**Date**

**Date limite d'inscription : Le 8 avril 2009**

**Les inscriptions doivent être envoyées à cette date ou avant cette date, le cachet de la poste faisant foi.**

**Envoyez les inscriptions à l'adresse suivante :**

Ville de Fredericton  
Festival des arts visuels  
À l'attention de : Angela Watson, Division du patrimoine et de la culture  
Hôtel de ville, 397, rue Queen  
C.P. 130  
Fredericton (N.-B.) E3B 4Y7